

# La Chouette

Législature 2016-2021

**Vucherens**





# Index

---

Index.....	3
Mot de bienvenue.....	4
Autorités communales.....	5
Municipalité.....	5
Conseil communal.....	11
Personnel communal.....	14
Vucherens en quelques mots et chiffres.....	15
Plan.....	16
Administration communale.....	18
Greffes municipal.....	18
Contrôle des habitants.....	18
Cartes d'identité.....	19
Chiens.....	20
Location salle communale et refuge.....	21
Tarif des services communaux.....	22
Pilier public.....	22
Règlements communaux.....	22
Gestion des déchets.....	23
Tarifs.....	23
Déchetterie.....	23
Energies renouvelables et développement durable.....	28
Vie pratique.....	29
Billets CFF à tarif réduit.....	29
Covoiturage.....	29
Règles concernant le bruit de voisinage.....	29
Ecoles et Accueil de jour.....	30
Adresses utiles.....	30
A voir à faire.....	33
Point de vue.....	33
Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.....	33
Sentier Gustave Roud.....	33
Place de jeux et terrain de sport.....	34
Chapelle.....	34
Santé/activité physique.....	35
Auberge communale de Vucherens.....	36
Sociétés locales.....	37
SDIS - Service de défense contre l'incendie et de secours.....	37
Abbaye de Vucherens.....	38
Jumelage Droiturier-Vucherens.....	39
Les Amis des Vieux Tracteurs du Jorat et env.....	40
Société de jeunesse.....	41
Société de tir 300 m « La Colombe », Hermenches-Vucherens.....	42
Histoire.....	43
Un peu d'histoire.....	43
Population villageoise.....	43

# Mot de bienvenue

---



Chères habitantes, chers habitants de la commune de Vucherens,

La Municipalité a plaisir de vous présenter une nouvelle édition de « La Chouette ».

Cette brochure a pour but d'informer et communiquer sur la commune, ainsi que sur divers aspects des us et coutumes et de la vie pratique villageoise. Elle complète durablement les diverses informations municipales (tous-ménages) ainsi que le document rapportant les décisions et informations municipales (site internet).

A partir de cette nouvelle édition, cette brochure se compose d'un cahier principal valable tout au long des 5 ans de la législature (2016-2021) complété, annuellement ou en fonction des besoins, par des feuillets complémentaires permettant de coller au mieux aux actualités.

Si l'index résume l'ensemble du contenu, permettez que soient mis en évidence quelques chapitres, et en particulier :

- Page 6 : les objectifs de la législature 2016-2021 présentent les principales intentions municipales pour les 5 ans à venir. Quelques précisions sont apportées par les municipaux en charge des différents dicastères (pages 7-10),
- Page 34 : ces quelques pages à voir, à faire démontrent bien, s'il en était encore nécessaire, la richesse de la nature, du paysage et de l'environnement dont notre village, sis entre les bras de la Bressonne et du Carrouge, à l'abri des bois du Bioley, entre vallée de la Broye et plateau du Jorat, a le bonheur de disposer,
- Page 15 : Vucherens en quelques mots et chiffres résume l'essentiel, et pour ce qui est de l'histoire (page 42) on peut aussi recommander Wikipédia.

La municipalité vous souhaite une agréable et chouette lecture, et vous adresse à toutes et tous nos meilleures salutations.

Vucherens, le 1<sup>er</sup> juillet 2017

Denis Grosjean  
Syndic

# Autorités communales

---

## Municipalité



**GROSJEAN Denis (syndic)**

- Admin. générale
- Relations publiques
- Personnel communal
- Service technique et constructions
- Bâtiments
- Police
- Energies renouvelables



**CHERPILLOD Etienne (vice-syndic 2016-2017)**

- Instruction publique
- Parascolaire
- Forêts
- Terrains
- Parcs et places



**GUEISSAZ Oxana (vice-syndic 2018-2019)**

- Finances
- Affaires sociales
- Seniors
- Santé publique
- Transports
- Cimetière



**FAVRE Rémy (vice-syndic 2017-2018)**

- Routes
- Service des eaux, égouts et épuration
- Eclairage public
- Gaz/Télécommunications
- Informatique
- Défense incendie
- Protection civile



**CHERPILLOD Urbain (vice-syndic 2019-2020)**

- Ordures et déchets
- Police sanitaire
- Culture et loisirs
- Jeunesse
- Sports
- Cultes

## Objectifs de la législation

Pour la Municipalité les principales intentions et objectifs pour les 5 ans à venir sont :

### 1. REALISER, METTRE EN ŒUVRE :

#### 1.1 Routes et éclairage publique

- Trouver des solutions permettant d'**améliorer la cohabitation des usagers** (piétons - véhicules) sur les routes du village ;
- Réaliser, par étapes et dans le cadre des moyens disponibles, l'amélioration de la sécurité routière, au travers d'infrastructures routières et d'éclairages publics.

#### 1.2 Ordures et déchets

- **Rationaliser la gestion des déchets** et chercher à diminuer les coûts d'exploitation;
- Maintenir un point de collecte dans le village pour la plupart des déchets, tout en gardant une vision régionale pour d'autres ;
- Améliorer la prise en charge des déchets verts (gazon, branches, compost).

#### 1.3 Service des eaux

- Améliorer et **optimiser le rendement du réseau communal d'eau** (pompages et conduites) ;
- Mettre en conformité le réservoir ;
- Profiter des opportunités pour remplacer des tronçons de conduites d'eau sous pression, petit à petit et dans le cadre des moyens disponibles.

#### 1.4 Egouts et épuration

- Finaliser le **raccordement de l'ensemble des habitations** au réseau des eaux usées ;
- Faire procéder à la mise en séparatif des parties d'installations qui ne le sont toujours pas.

### 2. POURSUIVRE, CONTINUER :

#### 2.1 Constructions et bâtiments

- **Finaliser le PPA** et son règlement d'application ;
- Assurer un **entretien régulier des bâtiments** communaux et tendre à en améliorer leur bilan énergétique.

#### 2.2 Sports et loisirs

- **Maintenir en bon état** les infrastructures de jeux et de loisirs.

#### 2.3 Relations publiques, jeunesse et seniors

- Offrir des moments récréatifs et de soutien aux Aînés **du Village** ;
- Encourager l'intégration des **nouveaux habitants** et offrir un moment récréatif aux **jeunes citoyens** pour les inciter à participer à la vie civique.

### 3. VEILLER, ETRE ATTENTIF :

#### 3.1 Finances

- Maintenir la **situation financière dans les limites acceptables** du ratio de la quotité de la dette brute ;
- Contrôler les investissements pour veiller à ne pas dépasser le **plafond d'endettement**.

#### 3.2 Instruction publique

- Etre attentif à l'évolution des projets de **constructions de l'ASIJ** et ses incidences sur les finances communales ainsi que sur les infrastructures scolaires communales.

#### 3.3 Bâtiments

- Etudier d'éventuelles **opportunités immobilières** afin d'agrandir le patrimoine communal tout en améliorant les infrastructures de l'administration communale.

#### 3.4 Administration générale

- Suivre l'évolution de la situation des intentions de **fusion des communes** avoisinantes, l'objectif visé tendant plutôt vers un grand projet qu'une petite fusion.

## Municipalité – les dicastères

### Denis Grosjean - Syndic

#### Administration générale

L'héritage et le bilan laissé par la précédente législature est solide et bon. Il n'est donc pas nécessaire de révolutionner, évoluer suffira amplement pour permettre de poursuivre ce qui a été entrepris. C'est l'occasion d'être reconnaissant sur le travail accompli et d'en remercier notre précédente Syndic, Mme Susan Elbourne-Rebet.

#### Personnel communal

La fonction de préposé au contrôle des habitants et bureau des étrangers, assurée ad intérim durant 1 année par M. Philippe Rebet, a été reprise par Mme Céline Gentil Martinez (boursière communale) dès le 1<sup>er</sup> avril 2017.

#### Urbanisme

La mise en application de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) n'est pas sans conséquences sur notre plan partiel d'affectation (PPA) en cours de révision depuis de longues années. Alors que le projet de révision de notre PPA semblait à bout touchant, les nouvelles exigences contenues dans la révision de la loi nous obligent à revoir l'ensemble du projet, car celui-ci, à l'instar de nombreuses autres communes du canton, permet un trop grand potentiel de développement.

Face à cette nouvelle situation qui n'est pas sans entrainer certains blocages de dossiers de construction, la Municipalité a présenté et mis à l'enquête publique ce printemps un nouveau projet de PPA révisé et en conformité avec les dernières exigences que la nouvelle loi nous impose. Ce projet ayant soulevé quelques oppositions. Celles-ci sont

actuellement en cours de traitement et nécessiteront probablement une mise à l'enquête complémentaire.

### Service technique – police des constructions

Il est à rappeler que tous travaux de construction, de démolition ou de transformation modifiant l'apparence ou l'affectation d'un bâtiment doivent être annoncés à la municipalité, même s'ils sont de minime importance. Au vu du projet, la municipalité décidera si les travaux nécessitent une autorisation (enquête publique ou dispense d'enquête publique) Il en va de même pour les cabanes de jardin, piscines, jacuzzis ou autres dépendances.

### Police

Pour vivre en bonne harmonie et pour le bien-être de toutes et tous, la commune dispose d'un règlement de police. Celui-ci fixe certaines règles de bienséance dans son chapitre consacré à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics. Il est à relever que :

Les articles 41 et 56 interdisent les travaux bruyants entre 22h et 06h ainsi que tous travaux les dimanches et jours fériés. L'usage des tondeuses à gazon est interdit entre 12h et 13h ainsi qu'à partir de 20h.

L'article 43, traite de la lutte contre le bruit en général, en rappelant l'interdiction de troubler le repos public dès 22h.

Les articles 66 et 67 rappellent aux détenteurs d'animaux de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de gêner le voisinage public, ainsi que de porter atteinte à la sécurité d'autrui.

D'avance la population vous est reconnaissante de bien vouloir respecter ces quelques règles de savoir vivre.

## **Rémy Favre**

### Réseau d'eau

Après avoir

- équipé nos 3 sources communales d'appareils de traitement bactéricide par rayons ultra-violets,
- modernisé la télégestion,
- changé ou révisé 4 pompes d'alimentation sur 5,
- colmaté quelques fuites,

notre réseau de distribution d'eau va encore retenir toute notre attention.

Car, il y a toujours beaucoup trop de perte du précieux liquide, probablement entre les prises d'eau sur le réseau communal (9.2 km) et les compteurs des propriétaires.

Plusieurs actions de contrôle sont diligentées à cet effet.

## Concept global de sécurité routière du village

Décembre 2016 : le bureau Christie & Gyax présentait son diagnostic de la situation actuelle du village.

Sur cette base, la commission de sécurité routière du CC et les délégués de la Municipalité ont planché pour définir un concept général de sécurité tout en fixant des priorités dans les solutions de sécurisation.

Au printemps 2017, le Conseil communal a approuvé la demande de crédit pour la réalisation des 2 dernières phases de l'étude.

## **Etienne Cherpillod**

### ASIJ

La commune de Vucherens fait partie de l'association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), composée de 10 communes. Avec la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire, acceptée en votation populaire en 2011 et aussi l'entrée en vigueur de Harnos en 2009, l'ASIJ a planifié la nouvelle organisation concernant les bâtiments scolaires.

En janvier 2014, a été confirmé par le législatif de l'ASIJ, le choix de la construction de 2 nouveaux collèges pour les élèves primaires.

- Commune de Servion, élèves de 1 à 6 Harnos, construction de 6 salles de classe, 1 salle de gym simple et une UAPE (louée par le réseau APERO ). Ce collège sera ouvert à la rentrée 2017.
- Commune de Jorat-Mézières, à Carrouge 1 collège avec 22 classes, 1 salle de gym triple et aussi une UAPE (unité d'accueil pour écolier). En principe ouverture en 2020.

Avec ces constructions, restera donc pour les 1'530 élèves de l'ASIJ, un collège à Savigny, Forel, Servion, Carrouge, un petit collège de 4 classes à Mézières et le collège du Raffort à Mézières, lieu où tous les élèves secondaires de 9 à 11 Harnos sont scolarisés. Les petits collèges situés dans les autres villages de l'ASIJ seront quant à eux fermés.

L'objectif de ces différents travaux est d'offrir aux écoliers de l'ASIJ de meilleures conditions d'enseignement dans des nouveaux locaux adaptés aux besoins actuels et de respecter la loi sur l'accueil de jour (LAJE). La conséquence pour les habitants des communes est une hausse du coût par élève.

### Forêts

La Commune de Vucherens est consultée pour l'élaboration du nouveau plan directeur forestier (PDF) de la Région Centre. Ce PDF a pour objectif d'orienter et concrétiser la politique forestière au niveau régional.

## **Oxana Gueissaz**

### Finances

Sur le plan des finances communales, les démarches d'assainissement devront se poursuivre pour diminuer la dette, tout en permettant les investissements nécessaires ou opportuns.

### Transports

Dès décembre 2017, la ligne de bus directe n° 62 passant par la Râpe sera supprimée.

Afin de desservir notamment la Râpe, le hameau du Borgeau et le centre de Vulliens, une nouvelle ligne de bus est créée. Il s'agit en fait du prolongement de la ligne de bus Car postal n° 383 partant de Montpreveyres et qui aboutira à Syens avec des interconnexions avec la ligne TL n°62. Dès lors, à partir de décembre 2017, un car postal desservira 8X par jour trois arrêts de bus à Vucherens : Village (arrêt actuel), Eglise (nouvel arrêt en haut du village) et la Râpe (arrêt actuel).

## **Urbain Cherpillod**

### Déchetterie

Afin de diminuer les coûts d'exploitation de la déchetterie des solutions sont étudiées et mises en place. A ce sujet, depuis le printemps 2017, le principe de collecte de papier et carton a été revu et rationalisé. Depuis lors, une seule et grande benne compactante remplace désormais la petite presse à cartons et l'ancienne benne de papier.

En plus de ces différentes mesures de rationalisation mises en place, il est en outre important que les usagers de la déchetterie se conforment aux règles affichées. A relever notamment que seuls les objets de plus de 60cm sont considérés comme encombrants. Les déchets de 60cm et moins doivent être déposés dans les sacs poubelle taxés.

## Conseil communal

La commune de Vucherens dispose d'un conseil communal depuis 1994, composé de 30 conseillers communaux. Il se réunit environ quatre à cinq fois par année (convocations affichées au pilier public). Les séances sont publiques.

### Membres du Conseil communal au 30.06.2019

Anex Marie-Claire	Hirt Valérie
Anex Michel	Marzo Claude
Auderset Marie-José	Mortier Julien
Béda Pierre	Pedersen Stehen
Bünzli Luc-Olivier	Perroud Alicia
Cherpillod Eric	Plasschaert Marengo Frédérique
Cherpillod Sébastien	Ramel Claude-Alain
Chevalley Fabien	Rion Blaise
Dutoit Christophe	Savary André
Dutoit Stéphane	Trolliet Camille
Gallay Daniel	Vuagniaux Nathalie
Genet Hélène	Vuagniaux Patrick
Grin Gilbert	Vuagniaux Sylvain
Grosjean Gislain	Wampfler Fabienne
Held Jean-Blaise	Winkler Catherine

### Bureau du Conseil



**Président**  
Luc-Olivier Bünzli



**Secrétaire**  
Véronique Schrago

Vice-Présidente : Frédérique Plasschaert Marengo  
Scrutateurs : Camille Trolliet et Gilbert Grin  
Scrutateurs suppléants : Patrick Vuagniaux et Pierre Béda

## **Membres des commissions communales permanentes**

### **Commissions permanentes**

#### **Commission Energie**

Eric Cherpillod, Pierre Béda et Gislain Grosjean

#### **Commission de Gestion**

Hélène Genet, Alicia Perroud et Catherine Winkler

Suppléante : Gislain Grosjean

#### **Commission Recours impôts**

Catherine Winkler, Valérie Hirt et Marie-Claire Anex

#### **Commission Sécurité routière**

Stéphane Dutoit, Valérie Hirt, Nathalie Vuagniaux, Patrick Vuagniaux et Fabienne Wampfler

### **Délégués aux associations intercommunales**

#### **Association broyarde de soins et de maintien à domicile (ABSMAD)**

*Oxana Gueissaz*

#### **Accueil petite enfance réseau Oron (APER0)**

*Etienne Cherpillod*

#### **Association du centre de collecte de sous-produits animaux (CCSPA) – Déchets carnés**

Sébastien Cherpillod et *Urbain Cherpillod*

#### **Association intercommunale des eaux du Jorat (AIEJ)**

Michel Anex et *Rémy Favre*

#### **ARAS BROYE (Action sociale)**

*Oxana Gueissaz, suppl. Urbain Cherpillod*

#### **Association régionale Broye-Vully (ARBV) et Communauté régionale de la Broye (COREB)**

*Denis Grosjean et Vice-Syndic*

#### **Champs de Plan**

*Oxana Gueissaz*

#### **Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)**

Valérie Hirt, Julien Mortier, *Etienne Cherpillod (Comité), Oxana Gueissaz et Urbain Cherpillod*

#### **Centre intercommunal de santé de l'Oasis (ACISO)**

Marie-Claire Anex, Blaise Rion et *Urbain Cherpillod + Oxana Gueissaz (comité)*

#### **Conservatoire de musique de la Broye (CMB)**

*Urbain Cherpillod*

#### **Football club Jorat Mézières (FCJM)**

*Urbain Cherpillod*

#### **Groupement forestier Broye-Jorat**

*Etienne Cherpillod*

#### **Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) Broye-Vully**

*Rémy Favre, suppl. Etienne Cherpillod*

## Salubrité

Dr. Anne-France Mayor-Pleines, *Denis Grosjean et Oxana Gueissaz*

## Sécutel - Broye

*Oxana Gueissaz*

## Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) – Oron Jorat

*Rémy Favre (Comité) Etienne Cherpillod, suppl. Urbain Cherpillod*

## Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région de Mézières VD (SIEMV)

*Pierre Béda, Stéphane Dutoit, suppl. Eric Cherpillod, Rémy Favre (comité) et Urbain Cherpillod.*

## Votations

Chaque électrice et électeur reçoit d'office et systématiquement tout le matériel de vote à domicile, en étant libre de retourner son vote selon l'une des procédures suivantes :

- Par poste, en affranchissant son enveloppe et en veillant à ce qu'elle arrive à destination au plus tard le samedi qui précède le jour du scrutin.
- Dans la boîte aux lettres verte de l'administration communale réservée à cet effet, au plus tard le dimanche du scrutin à 11h00. Cette boîte est située à gauche de la boîte aux lettres usuelle, Ch. du Collège 8.
- Directement au bureau de vote, Salle des sociétés à l'Administration communale (chemin du Collège 8), ouvert le dimanche du scrutin de 10h00 à 11h00.



## Personnel communal

Noémie Steiger  
Secrétaire municipale



Céline Gentil Martinez  
Boursière communale  
Préposée au contrôle des habitants



Carlos Miranda  
Employé communal



Sylvain Vuagniaux  
Employé communal



## Surveillants de la déchetterie

Noémie Gabriel



Gilbert Grin

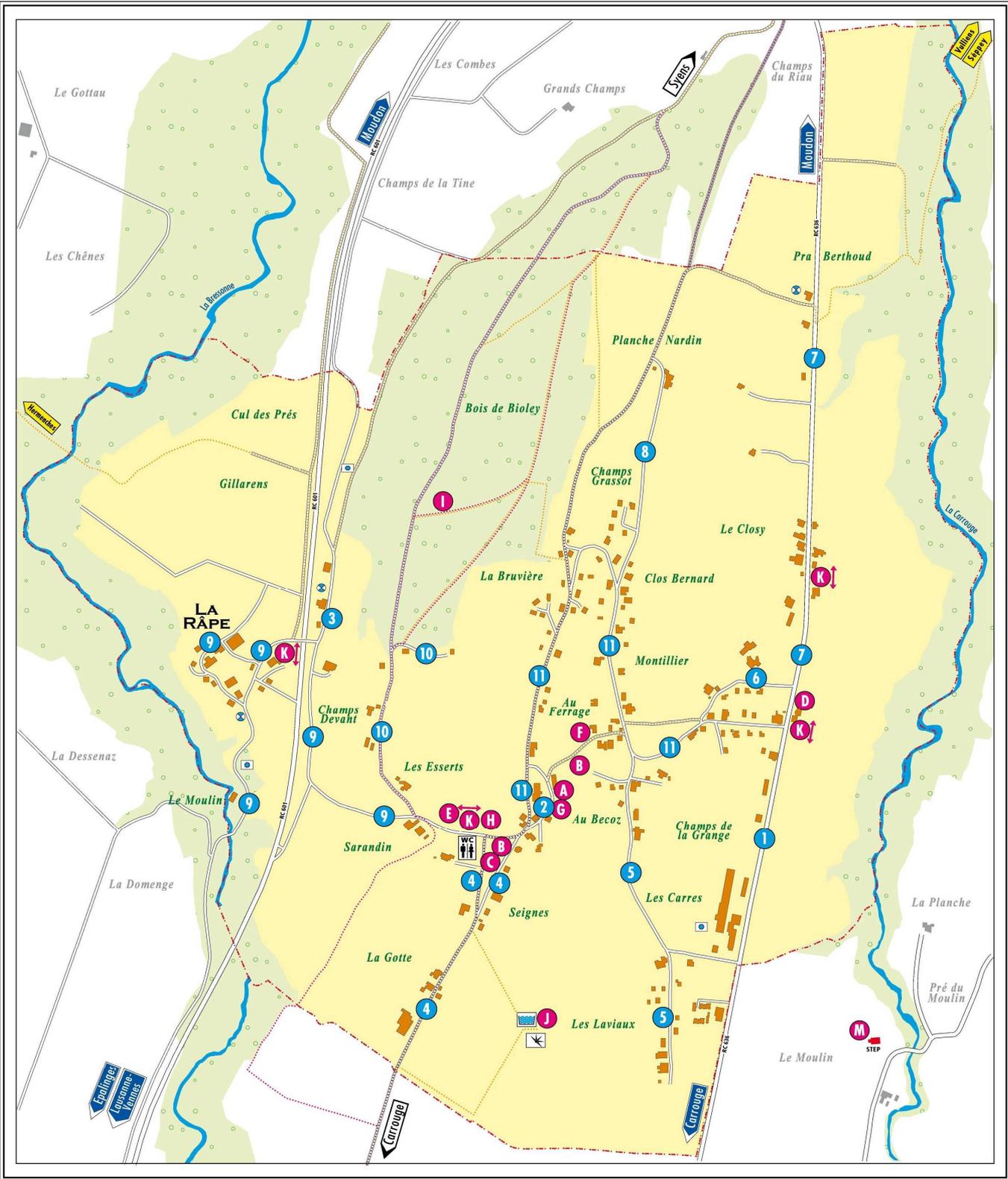


## Vucherens en quelques mots et chiffres

---

Nom de la commune	Vucherens
Sobriquet des habitants	« Les Chouettes »
Adresse	Ch. du Collège 8, 1509 Vucherens
Téléphone	021 903 26 74
Employés communaux	079 446 40 74
Heures d'ouverture du greffe	Lundi de 9h00 à 11h00
Heures d'ouverture du contrôle des habitants	Lundi de 15h00 à 18h00
Site internet	<a href="http://www.vucherens.ch">www.vucherens.ch</a>
Adresses e-mail :	
Le secrétariat	<a href="mailto:greffe@vucherens.ch">greffe@vucherens.ch</a>
La bourse	<a href="mailto:bourse@vucherens.ch">bourse@vucherens.ch</a>
Le Contrôle des habitants	<a href="mailto:contrôle.habitants@vucherens.ch">contrôle.habitants@vucherens.ch</a>
Coordonnées géographiques	549.760/163.970
District	Broye-Vully
Arrondissement électoral	Moudon
Jumelage	Droiturier, Allier, France
Superficie + altitude	327 ha – 691m
Lignes de bus	62 TL Moudon – Epalinges 383 CarPostal Syens - Montpreveyres
Routes d'accès	RC 601 Lausanne-Berne RC 636 Moudon-Vevey
Nombre d'habitants	580
Taux d'imposition	79
Sociétés locales	Tir, Abbaye, Jeunesse, Jumelage, les Amis des Vieux tracteurs du Jorat env.
Spécificités	Parcours nordic walking, Point de vue, Sur le chemin de St-Jacques de Compostelle, Sentier de Gustave Roud

# Plan





# VUCHERENS

## PLAN DE COMMUNE

### LÉGENDE

- A** Administration ☎ 021- 903 26 74
- B** Place de jeux
- C** Local du Feu
- D** Café/Salle communale
- E** Cimetière
- F** Déchetterie
- G** Ecole
- H** Chapelle
- I** Refuge forestier
- J** Réservoir
- K** Arrêts de Bus
- M** STEP

### NOMS DES RUES

- 1** CARROUGE *Route de*
- 2** COLLEGE *Chemin du*
- 3** FAVEYRE *Chemin de la*
- 4** GOTTE *Route de la*
- 5** LAVIAUX *Chemin des*
- 6** MONTILLIER *Chemin du*
- 7** MOUDON *Route de*
- 8** PLANCHE NARDIN *Chemin*
- 9** RÂPE *Route de la*
- 10** REFUGE *Chemin du*
- 11** VILLAGE *Route du*

### PICTOGRAMMES

-  **Chemin pédestre** 
-  **Chemin de St-Jacques** 
-  **Parcours cavaliers** 
-  **Ruisseau**
-  **Point de vue**
-  **Station de pompage (eau usée)**
-  **Station de pompage (eau sous pression)**

# Administration communale

---



## Greffe municipal

Tel : 021 903 26 74

Courriel : [greffe@vucherens.ch](mailto:greffe@vucherens.ch)

Ouverture : **lundi de 9h00 à 11h00**

Contact : Noémie Steiger

### Activités

- secrétariat de la Municipalité
- locations salle communale/refuge
- naturalisations

## Contrôle des habitants

Tel : 021 903 26 74

Courriel : [controle.habitants@vucherens.ch](mailto:controle.habitants@vucherens.ch)

Ouverture : **lundi de 15h00 à 18h00**

Contact : Céline Gentil Martinez

### Activités

- annonces d'arrivées /départ / naissance / décès / changement d'état civil
- attestations de domicile
- demande de cartes d'identités suisses (pour passeports ainsi que les offres combinées [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch))



- bureau des étrangers : permis de séjour, etc.
- recensement chiens
- tenue du registre civique, demande de matériel de vote

*N.B. Conformément à la loi cantonale sur le contrôle de l'habitant du 9 mai 1983 « les annonces doivent être enregistrées dans les huit jours qui suivent le changement ».*

## Taxes - Contrôle des habitants

Arrivée commune :	<b>Fr. 25.-</b>
Attestation de domicile :	<b>Fr. 20.-</b>
Renseignements commerciaux :	<b>Fr. 10.-</b>

## Cartes d'identité

La demande peut être faite auprès de l'administration communale.  
Pour ce faire, merci d'apporter :

- l'ancienne carte d'identité,
- une photo passeport répondant aux critères officiels ([www.passeportsuisse.ch](http://www.passeportsuisse.ch)).



### Précision pour les cartes d'identité d'enfant mineur

Dans tous les cas, l'enfant doit être présent.

- Parents mariés : un seul parent peut se présenter avec l'enfant
- Parents séparés (deux solutions possibles)
  1. présence des deux parents
  2. procuration avec copie de la carte d'identité du parent non présent
- Parents divorcés
  - Autorité parentale conjointe : copie du jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale (deux solutions possibles)
    1. présence des deux parents
    2. procuration avec copie de la carte d'identité du parent non présent
  - Autorité parentale unique : copie du jugement de divorce définitif et exécutoire avec mention de l'autorité parentale

**N.B.** Pour une carte d'identité combinée avec un passeport ou un passeport seul, merci d'enregistrer votre demande sous : [www.biometrie.vd.ch](http://www.biometrie.vd.ch).

Pour les personnes ne disposant pas d'Internet, la demande peut être faite par téléphone au 0800 01 12 91.

## Tarifs

	<b>carte d'identité</b>	<b>passeport 10 *</b>	<b>offre combinée * (passeport 10 et carte d'identité)</b>	<b>passeport provisoire *</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
enfants et jeunes jusqu'à 18 ans révolus	<b>35.00</b>	<b>65.00</b>	<b>78.00</b>	<b>100.00</b>
adultes	<b>70.00</b>	<b>145.00</b>	<b>158.00</b>	<b>100.00</b>

Les frais de port s'élèvent à 5.- par document. Le passeport et la carte d'identité sont envoyés séparément (lieux de production différents).

## Durée de validité

	<b>adultes (18 ans révolus)</b>	<b>enfants et jeunes (moins de 18 ans)</b>
<b>passeport 10 et carte d'identité</b>	10 ans	5 ans
<b>passeport provisoire</b>	Emis pour la durée du séjour à l'étranger, au besoin pour la durée requise par le pays de séjour, mais au maximum pour douze mois	

## Chiens

Conformément à la police des chiens du 31 octobre 2006, les propriétaires de chiens doivent les annoncer au bureau communal dans les 15 jours dès leur acquisition ou dans les 90 jours dès la naissance. Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique. Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse, à moins qu'ils ne soient suffisamment dressés pour ne pas importuner autrui. Ils ne doivent pas souiller la voie publique. Les chiens potentiellement dangereux doivent être annoncés au service cantonal des affaires vétérinaires. Les bases légales sont disponibles sur le site internet [www.vd.ch/scav](http://www.vd.ch/scav). Les formulaires à remplir peuvent être obtenus au bureau communal. Toutes mesures utiles seront prises pour empêcher les chiens de gêner le voisinage par leurs cris.



Impôt annuel sur les chiens : Fr. 200.- (Fr. 100.- canton, Fr. 100.- commune).

## Crottes de chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux. Tout contrevenant pourra être amendé conformément au règlement communal de police.



## Location salle communale et refuge

Les locaux suivants sont disponibles à la location :

### Salle communale des Trois-Suisses

- Rez-de-chaussée - salle de 100 à 150 places (135m<sup>2</sup>)
  - **Fr. 250.- / jour pour les habitants de Vucherens**
- 1er étage – 30 à 50 places (40m<sup>2</sup>)
  - **Fr. 100.- / jour pour les habitants de Vucherens**
- cuisine – équipée avec deux frigos, lave-vaisselle, couverts et vaisselle
  - **Vaisselle, couverts, verres, Fr. 1.- / personne**
- Equipement supplémentaire en option
  - Sono : Fr 50.-
  - Écran seul : Fr 30.-
  - Projecteur avec écran : Fr 80.-



### Refuge communal du Bois du Bioley à Vucherens

- **Fr. 50.- / jour pour les habitants de Vucherens**



### Tables et bancs de fête

Les habitants de Vucherens qui le souhaitent peuvent emprunter des tables et bancs de fête gratuitement pour une soirée ou un week end. Les tables et bancs sont à venir chercher et ramener au dépôt communal. Réservation préalable au 079 446 40 74.

### Information /Réservation

- Au bureau communal : 021.903.26.74 (tél) ou [greffe@vucherens.ch](mailto:greffe@vucherens.ch)
- Sur [www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch) : Cliquer sur > Vie locale > Réservations

## Tarif des services communaux effectués sur demande et au profit des habitants de Vucherens

Les tarifs suivants sont appliqués :

- Employé communal : CHF 75.-/heure.
- Transports divers avec le Reform : CHF 140.-/heure.
- Déneigement : CHF 180.-/heure. A noter que pour ce service un forfait au nombre de passage est établi en fonction de la durée moyenne pour le déneigement de la surface souhaitée.

Ces demandes de prestation doivent rester exceptionnelles. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande un mois à l'avance à la Municipalité.

### Pilier public

Des informations officielles sont régulièrement affichées sur le pilier public et sur le site Internet [www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch)



### Règlements communaux

Les règlements communaux sont disponibles au téléchargement sur :

[www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch) -> Administration -> Règlements

Des exemplaires papier sont disponibles sur demande au bureau communal.

# Gestion des déchets

---

## Tarifs

### Taxe forfaitaire

- Pour toute personne ayant **plus de 18 ans révolus**, une taxe forfaitaire **de 70.- CHF** est due,
- Pour les résidences secondaires, une taxe forfaitaire de 100.- CHF est perçue,
- Pour les entreprises, la taxe forfaitaire s'élève à 140.- CHF.

### Taxe au sac

- **17 litres** : 1.- CHF soit **10.- CHF** pour le rouleau de 10 sacs
- **35 litres** : 2.- CHF soit **20.- CHF** pour le rouleau de 10 sacs
- **60 litres** : 4.- CHF soit **38.- CHF** pour le rouleau de 10 sacs
- **110 litres** : 6.- CHF soit **30.- CHF** pour le rouleau de 5 sacs



Les sacs d'ordures ménagères taxés peuvent être déposés en tout temps dans l'un des containers à disposition devant la déchetterie, au Closy ou à la Râpe.



Pour plus d'informations : [www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch) → Administration → Règlements

## Déchetterie

La déchetterie communale est accessible uniquement sous la surveillance d'un employé communal et ceci durant les heures d'ouvertures ci-dessous :

### Été (1<sup>er</sup> avril au 31 octobre)

Lundi 8h00 à 9h00  
Mercredi 8h00 à 9h00  
16h00 à **18h00**  
Vendredi 16h00 à 17h00  
Samedi 9h00 à 11h00

### Hiver (1<sup>er</sup> novembre au 31 mars)

Lundi : 8h00 à 9h00  
Mercredi : 8h00 à 9h00  
16h00 à 17h00  
Vendredi : 16h00 à 17h00  
Samedi : 9h00 à 11h00



La Municipalité recommande aux consommateurs de retourner autant que possible les emballages et objets usagés auprès des fournisseurs.

Ci-dessous la liste des objets pouvant être recyclés à la déchetterie de Vucherens :

De quoi s'agit-il	Ce qu'on peut y déposer	Ce qui en est exclu
 <b>Déchets en bois</b>	<p>Tous les déchets en bois : <u>meubles, palettes, etc.</u></p>	
 <b>Papier / carton</b>	<p>Journaux, revues, cartons</p>	<p><i>Papiers et cartons sales, papier et emballages composites (briques/carton/alu/plastique)</i></p>
 <b>Verre</b>	<p>Bouteilles, bocaux et objets en verre <b>Le tri se fait par couleurs</b></p>	<p><i>Céramique, porcelaine, cristal, vitres, miroirs, ampoules, bouchons à vis, verre à boire, terre cuite.</i></p>
 <b>Fer blanc</b>  <b>Aluminium</b>	<p>Boîtes de conserves pressées (attirées par l'aimant) Objets ménagers en alu</p>	<p><i>Autres métaux</i></p>
 <b>Déchets encombrants</b>	<p><u>Les déchets encombrants (=mesurant plus de 60cm) doivent être démontés autant que possible (matières valorisables séparées) et dans la mesure du possible compactés par le détenteur.</u></p>	<p><b><i>Tous les objets et le petit mobilier jusqu'à 60cm.</i></b> <i>Les déchets en bois</i> <i>Déchets pouvant être introduits dans un sac taxé.</i></p>
 <b>Ferraille</b>	<p>Aluminium, cuivre, plomb, zinc, etc.</p>	

De quoi s'agit-il	Ce qu'on peut y déposer	<b><i>Ce qui en est exclu</i></b>
 <b>Huiles végétales</b>	Huiles cuisine	<i>Huiles mélangées. Ne déverser en aucun cas dans l'évier ou les WC !</i>
 <b>Huiles minérales</b>	De vidange	<i>Déchets polluants ! Ne déverser en aucun cas dans l'évier ou les WC ou les grilles.</i>
 <b>Bouteilles PET</b>	Uniquement les bouteilles de boissons, emballages marqués PET, <b>Ecrasés</b>	<i>Barquettes ou autres objets PET. Récipients contenant de l'huile ou du vinaigre</i>
 <b>Piles</b>	Les piles usagées	
 <b>Appareils électriques</b>	Appareils électriques	
 <b>SAGEX, PSE (polystyrène)</b>	Tous les sagex blancs	
 <b>Verre à vitres</b>	Peut être déposé dans la benne prévue à cet effet.	

De quoi s'agit-il	Ce qu'on peut y déposer	<i>Ce qui en est exclu</i>
 <b>Capsules Nespresso et Spécial Thé</b>	Capsules en alu de marque Nespresso et Spécial Thé	<i>Ne pas mettre des capsules en une autre matière ou d'une autre marque</i>
 <b>Textiles</b>	Vêtements propres et réutilisables, en sac (œuvres d'entraide)	<i>Chiffons sales</i>
 <b>Tous liquides polluants</b>	Thermomètres, peintures, solvants.	<i>Ne jamais mettre ces articles dans vos poubelles de ménage ou dans l'évier.</i>
 <b>Déchets inertes</b>	Les déchets inertes sans amiante (béton, briques, plâtre, gravats) peuvent être déposés dans la benne prévue à cet effet	<i>L'Eternit avec amiante doit être séparé.</i>
 <b>Coin trouvailles</b>	Dépôt de livres ou autres petits objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité mais qui pourraient encore servir à d'autres.	<i>Objets abîmés</i>

**NE SONT PAS ADMIS :  
Les déchets professionnels qui ont leurs propres filières !**

## Déchets verts

### Déchets de cuisine compostables

A composter sur place.

### Feuilles et branches



Les feuilles, branches et autres végétaux encombrants de moins de 2m<sup>3</sup> peuvent être déposés **durant les jours ouvrables** en forêt vers le Banc des Chasses à condition d'en faire la demande auprès d'un employé communal. A cet effet, pour le prêt de la clé, merci de contacter Carlos Miranda ou Sylvain Vuagniaux au 079.446.40.74.

**Il est strictement interdit de déposer des branches et autres végétaux de son propre chef.**

Pour les branches et autres végétaux encombrants **de plus de 2m<sup>3</sup>** ils doivent être amenés directement à la Compostière La Coulette :

Rte de la Cérèce 5, 1092 Belmont sur Lausanne, Tel : 021.784.27.45, [www.coulette.ch](http://www.coulette.ch)

### Gazon



Après maintes réflexions et dans l'impossibilité de trouver une solution financièrement raisonnable, la Municipalité a décidé que les déchets de gazon ne seront plus repris par la filière communale.

A partir de cette année 2019 et comme mentionné au chapitre "gestion des déchets" du règlement communal sur la gestion des déchets, les personnes qui auraient du gazon sont encouragées à le composter ou "mulcher" sur place.

### Autres déchets

#### Médicaments



Les médicaments périmés ne doivent pas être jetés dans les sacs taxés, ils doivent impérativement être retournés auprès d'une pharmacie.

#### Cadavres d'animaux, déchets carnés



A amener au centre d'incinération Moudon, selon les horaires en vigueur.  
Centre de collecte des déchets carnés, Route de Bronjon 20, 1510 Moudon, Tél : 021.905.20.57

#### Flacons



Les flacons peuvent être déposés dans la plupart des grandes surfaces.

#### Crottes de chien



Les crottes de chiens sont soit déposées dans les poubelles Robidog réparties dans le village ou mises dans les sacs taxés.

# Energies renouvelables et développement durable

## Liste des objets susceptibles de bénéficier d'une participation du Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable

Etat au 30.10.2017 (en vigueur)

Les subventions concernent exclusivement les objets qui ne sont pas obligatoires au sens de la loi.

Domaine		Exigences	Maximum
1)	Analyse de la qualité de l'enveloppe du bâtiment (thermographie)	Visite et rapport d'un spécialiste	400.-
2)	Installation de chauffage au bois	Bûches, plaquettes ou pellets	3'000.-
3)	Installation de chauffage par géothermie (PAC sol-eau)	Seulement en remplacement d'un chauffage électrique	2'000.-
4)	Installation de chauffage par pompe à chaleur (PAC air-eau)	Seulement en remplacement d'un chauffage électrique	1'000.-
5)	Capteurs solaires photovoltaïques	Les 50 premiers m <sup>2</sup>	20.-/m <sup>2</sup>
		Dès 51 m <sup>2</sup>	10.-/m <sup>2</sup>
6)	Capteurs solaires thermiques	Production de l'eau chaude sanitaire ou eau chaude sanitaire +appoint chauffage	150.-/m <sup>2</sup>
7)	Eclairage/ Eclairage public	Mesures visant à diminuer la consommation électrique	selon la promotion
8)	Bois de feu	Réduction du prix du bois acheté à la commune, quantité limitée à sa propre consommation, mais au maximum 5 stères / année / propriétaire	30.- / stère

### Pour plus d'informations

[www.vucherens.ch](http://www.vucherens.ch) → Administration → Règlement → Prélèvement et affectation d'une taxe spécifique sur l'énergie électrique

## Vie pratique

---

### Billets CFF à tarif réduit

Des cartes journalières CFF peuvent notamment être obtenues par les habitants de Vucherens auprès de :

- la commune de Moudon pour un prix de Fr 50.- (tél. 021/905 88 77, [www.moudon.ch](http://www.moudon.ch)).
- la commune de Valbroye pour un prix de Fr 48.- (tél. 026.668.54.00, [www.valbroye.ch](http://www.valbroye.ch))

A préciser encore que le site [www.agflexi.ch](http://www.agflexi.ch) référence les plannings des cartes journalières d'environ 25 communes.

Ces cartes sont très demandées durant les vacances et les week-ends. Il est donc important de les réserver suffisamment à l'avance.

### Covoiturage

Depuis 2016, la Commune de Vucherens propose, sur le parking de la salle communale des Trois Suisses (rte de Moudon 2), 3 places de parc pour le covoiturage.

Pour plus d'informations : [www.frimobility.ch](http://www.frimobility.ch)



### Règles concernant le bruit de voisinage

Quelques règles à respecter pour conserver un bon voisinage (extrait du règlement de police communal) :

#### Bruit

- Prendre toutes les mesures pour réduire le plus possible le bruit.
- Entre **22h et 6h**, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels, les travaux bruyants et la diffusion de musique etc. sont interdits.
- En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre **12h et 13h** ainsi qu'à partir de **20h jusqu'à 7h**. (article 41)

#### Animaux



Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de :

- gêner le voisinage public, notamment par leurs cris, et leurs odeurs,
- de salir la voie publique, les champs, les parcs et promenades (art. 66 et 67).

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui (art. 68).

## Ecoles et Accueil de jour

### Accueil préscolaire et parascolaire

Notre Commune fait partie du réseau APERO (Accueil Petite Enfance Réseau Oron) qui gère l'accueil collectif préscolaire (nursery, garderie), l'accueil collectif parascolaire (avant, à midi et après l'école) ainsi que l'accueil familial de jour.

### Scolarité obligatoire

Une soixantaine d'enfants du village âgés de 4 à 16 ans sont scolarisés dans l'une des écoles du réseau ASIJ (Association Scolaire Intercommunale du Jorat) comprenant les villages de Vucherens, Vulliens, Ropraz, Carrouge, Mézières, Les Cullayes, Montpreveyres, Corcelles-le-Jorat, Ferlens, Servion, Savigny, Forel et Syens.

A Vucherens, les arrêts des bus scolaires (1P à 6P) se situent à la Râpe, devant le collège (administration communale) et vers le pilier public.

### Pour plus d'informations sur l'école et l'accueil de jour

- [www.ecolesdujorat.ch](http://www.ecolesdujorat.ch) : Horaires de bus, administration scolaire, parascolaire (tel : 021.557.35.10);
- [www.asij.ch](http://www.asij.ch) : Association scolaire intercommunale du Jorat;
- [www.ape-jorat.ch](http://www.ape-jorat.ch) : Association des parents d'élèves du Jorat;
- [www.reseau-aperoch.ch](http://www.reseau-aperoch.ch) : Accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire et accueil familial de jour (tel : 021.903.14.13, [info@reseau-aperoch.ch](mailto:info@reseau-aperoch.ch));
- [www.vd.ch/ecole](http://www.vd.ch/ecole) : informations sur le système scolaire vaudois;
- [www.vaudfamille.ch](http://www.vaudfamille.ch) : diverses informations sur les sujets qui touchent les familles, les moyens de garde d'enfants, cours, loisirs, etc.

### Adresses utiles

<b>Police</b>	<b>117</b>	
<b>Ambulance</b>	<b>144</b>	
<b>Feu</b>	<b>118</b>	
<b>Médecin de garde</b>	<b>0848.133.133</b>	
Police cantonale Gendarmerie Av. de Lucens 2 1510 Moudon	Tél. 021.557.97.21	<a href="http://www.police.vd.ch">www.police.vd.ch</a>
Agence d'assurances sociales (AAS) Pl. St-Etienne 6 1510 Moudon	Tél. 021.557.85.95	<a href="mailto:aas.moudon@vd.ch">aas.moudon@vd.ch</a>
Centre Médico-social – CMS Rue Mauborget 7 1510 Moudon	Tél. 021.905.95.95	<a href="mailto:cms.moudon@avasad.ch">cms.moudon@avasad.ch</a>

<p><i>Centre Social Régional (CSR) Broye-Vully</i>  <i>Pl. St-Etienne 6</i>  <i>1510 Moudon</i></p>	<p>Tél. 021.557.86.80</p>	<p><a href="http://www.arasbroyevully.ch">www.arasbroyevully.ch</a>  <a href="mailto:csr.broye-vully@vd.ch">csr.broye-vully@vd.ch</a></p>
<p><i>ECA, Etablissement cantonal contre l'incendie</i>  <i>Rte d'Yverdon 7</i>  <i>1530 Payerne</i></p>	<p>Tél. 058.721.27.00</p>	<p><a href="mailto:payerne@eca-vaud.ch">payerne@eca-vaud.ch</a></p>
<p><i>Etat-civil du Nord vaudois</i>  <i>Rue de Neuchâtel 1</i>  <i>CP 543</i>  <i>1400 Yverdon-les-Bains</i></p>	<p>Tél. 021.557.07.07</p>	<p><a href="mailto:etatcivil.yverdon@vd.ch">etatcivil.yverdon@vd.ch</a>  <a href="http://www.vd.ch/etatcivil">www.vd.ch/etatcivil</a> (commande d'actes d'origine, etc.)</p>
<p><i>Garde forestier</i>  <i>ROD Marc</i>  <i>Z.I. de l'Ecorcheboeuf 23</i>  <i>1084 Carrouge VD</i></p>	<p>Tél. 021.903.32.13  Portable 079.638.05.21</p>	
<p><i>Garde faune/ Surveillant de la faune</i>  <i>JAQUET Christian</i>  <i>Route de Morrens 8</i>  <i>1053 Cugy</i></p>	<p>Tél. 021.557.15.95  Portable 079.237.42.60</p>	
<p><i>Garde pêche</i>  <i>GIRARDIER Julien</i>  <i>Z.I. L'Ecorcheboeuf 23</i>  <i>1084 CARROUGE</i></p>	<p>Tél. 021.903.32.52  Portable 079.237.42.71</p>	
<p><i>Groupe Suisses-Etrangers</i>  <i>Moudon et région</i>  <i>CP 8</i>  <i>1510 Moudon</i></p>	<p>Tél. 021.905.88.88</p>	<p><a href="http://www.suetmo.ch">www.suetmo.ch</a></p>
<p><i>Inspecteur forestier</i>  <i>KELLER Reynald</i>  <i>Route de Morrens 8</i>  <i>1053 CUGY VD</i></p>	<p>Tél. 021.557.15.92  Portable 079.290.58.31</p>	
<p><i>Justice de Paix du district de la Broye-Vully</i>  <i>Rue du Temple 5</i>  <i>1530 Payerne</i></p>	<p>Tél. 026.557.37.67  Fax. 026.557.37.68</p>	<p><a href="http://www.vd.ch/justices-paix">www.vd.ch/justices-paix</a>  <a href="mailto:info.jpaxpa@vd.ch">info.jpaxpa@vd.ch</a></p>
<p><i>Moudon-région tourisme</i>  <i>Grand-Rue 25-27</i>  <i>1510 Moudon</i></p>	<p>Tél. 021.905.88.66</p>	<p><a href="http://www.moudon-tourisme.ch">www.moudon-tourisme.ch</a>  <a href="mailto:office.tourisme@moudon.ch">office.tourisme@moudon.ch</a></p>

<i>Office d'impôt Rue du Temple 6 1530 Payerne</i>	Tél. 026.557.37.00	<a href="http://www.vd.ch/aci">www.vd.ch/aci</a> <a href="mailto:info.asi@vd.ch">info.asi@vd.ch</a>
<i>Office des poursuites Rue des Granges 14 1530 Payerne</i>	Tél. 026.557.37.50	<a href="http://www.vd.ch/poursuites">www.vd.ch/poursuites</a> <a href="mailto:info.opbv@vd.ch">info.opbv@vd.ch</a>
<i>Office des faillites Rue de Neuchâtel 1 1400 Yverdon-les-Bains</i>	Tel. 024.557.74.40	<a href="http://www.vd.ch/faillites">www.vd.ch/faillites</a> <a href="mailto:info.ofnv@vd.ch">info.ofnv@vd.ch</a>
<i>ORP – Office régional de placement C.-F. Ramuz 43 1009 Pully</i>	Tél. 021.557.19.10	<a href="mailto:orp.pully@vd.ch">orp.pully@vd.ch</a>
<i>Paroisse catholique de Moudon Rte de l'Eglise 17 1670 Ursy</i>	Cure 021.905.12.52	<a href="mailto:paroisse.moudon@cath-vd.ch">paroisse.moudon@cath-vd.ch</a>
<i>Paroisse protestante du Jorat</i>	<i>Cure de Mézières : 021.331.58.28</i>	<a href="http://jorat.eerv.ch">http://jorat.eerv.ch</a>
<i>La Poste de Moudon Av. de Cerjat 4 1510 Moudon</i>	Tél. 0848.88.88.88	<a href="mailto:serviceclientele@post.ch">serviceclientele@post.ch</a>
<i>Protection civile Broye-Vully Rue de Savoie 1 1530 Payerne</i>	Tél. 021.338.03.20	<a href="http://protectioncivile-vd.ch">http://protectioncivile-vd.ch</a> <a href="mailto:orpc.broye-vully@vd.ch">orpc.broye-vully@vd.ch</a>
<i>Préfecture du district de la Broye- Vully Rue du Temple 6, CP 336 CH-1530 Payerne</i>	Tél. 026.557.37.37	<a href="http://www.vd.ch">http://www.vd.ch</a>
<i>Registre Foncier Broye-Nord vaudois Rue de Neuchâtel 1 1400 Yverdon-les-Bains</i>	Tél. 021.557.74.30	<a href="mailto:rf.yverdon@vd.ch">rf.yverdon@vd.ch</a>
<i>Sécutel Broye, Rue de Savoie 1 1530 Payerne</i>	ABSMAD Tél. 026.662.41.71.	<a href="http://www.absmad.ch">www.absmad.ch</a>
<i>Voyer de l'arrondissement du Centre DOMON Sébastien</i>	Tél. 021.316.02.26	<a href="mailto:info.dgmr-centre@vd.ch">info.dgmr-centre@vd.ch</a>

## A voir à faire

---

### Point de vue



Le point de vue a été inauguré en 2011 et a réuni les deux communes de Vucherens et de Carrouge dans ce projet bucolique.

Vous pouvez apprécier la beauté des lieux tout en vous délassant autour d'un pique-nique.

### Chemin de Saint-Jacques de Compostelle



Les Chouettes ont l'occasion de faire un brin de causette avec les pèlerins de plus en plus nombreux. Les pèlerins marchent sur les traces de Saint-Jacques de Compostelle, dont l'itinéraire passe par la chapelle, ayant pour objectif de se rendre dans le Nord-Ouest de l'Espagne, sur le tombeau de Jacques le Majeur, un des douze apôtres du Christ.

Informations : [www.jakobsweg.ch](http://www.jakobsweg.ch)

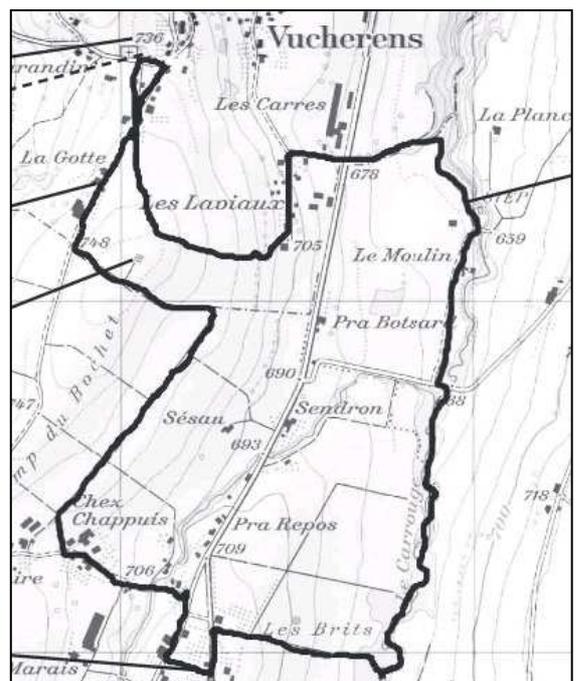
Vucherens compte deux logements pour les pèlerins situés à la route du Village 9 et à la route du Village 11.

### Sentier Gustave Roud

Cette balade composée de deux boucles (pouvant être parcourues séparément ou à la suite l'une de l'autre) vous emmènera sur les traces de l'illustre écrivain-photographe (1897-1976).

La première boucle qui passe par Vucherens mesure 6.9 km pour environ 1h50 de marche.

Informations : [http://www.gustave-roud.ch/Actualites\\_files/Sentier Gustave Roud.pdf](http://www.gustave-roud.ch/Actualites_files/Sentier_Gustave_Roud.pdf)



## Place de jeux et terrain de sport

Située sous le Collège de Vucherens, cette place de jeux entièrement rénovée en 2016 propose des balançoires, une tour, deux toboggans et une table de pique nique.



Un terrain de sport se situe en face de la Chapelle.

## Chapelle

Classée monument historique, la chapelle est dédiée à St-Pierre et St-Pancrace. En 2000, la commune a rejoint la paroisse du Jorat ayant pour « centre » Mézières. Construite en 1737 par l'entrepreneur Jean Guex de Moudon et le charpentier Abraham Fiaux d'Hermenches, elle a bénéficié d'une aide généreuse de L.L. E.E. (Leurs Excellences) de Berne, d'un montant de 450 florins. Les charrois et corvées étaient exécutés par des gens de la Commune

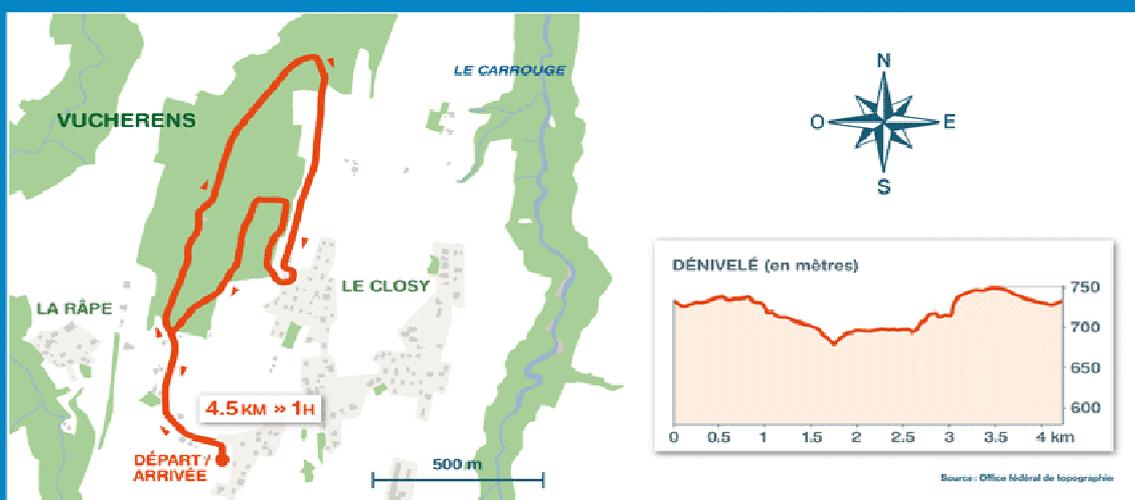


Plusieurs cultes sont célébrés dans ses murs au courant de l'année. L'agenda est publié dans le journal « Bonne Nouvelle » ou sur [www.bonnenouvelle.ch](http://www.bonnenouvelle.ch).

## Santé/activité physique

En 2011, un parcours de Nordic Walking de 4,5 km a été inauguré. Le départ se trouve vers le local du feu. Le trajet peut être prolongé ou raccourci au gré des envies et de la santé physique de chacun.

# PARCOURS ALLEZ HOP ROMANDIE



## LE NORDIC WALKING

Le mouvement du Nordic Walking est basé sur la marche naturelle.  
Le dos est allongé, la tête droite et le regard porté au loin.

> Amener le bras en avant, la main à la hauteur du nombril



> En marchant, appuyer sur le bâton avec une pression constante



> Le bras va loin derrière le corps pour terminer la poussée



> A la fin du mouvement, lâcher le bâton et ramener le bras vers l'avant

> Fermer la main au moment de presser sur le bâton  
> À la hauteur de la hanche, ouvrir progressivement



> Ouvrir complètement lorsque le mouvement du bras est terminé



> Poser le pied à partir du talon



> Dérouler jusqu'à la base du gros orteil



ENVIE DE SUIVRE UN COURS ?  
[WWW.ALLEZHOP-ROMANDIE.CH](http://WWW.ALLEZHOP-ROMANDIE.CH) - TEL 021 623 37 37

## Auberge communale de Vucherens

Café restaurant des Trois-Suisses  
Yves Chappuis et Leila Crausaz

Tél. 021 903 10 24

Fax: 021 903 56 51

[www.trois-suisse.ch](http://www.trois-suisse.ch)

Le restaurant est ouvert de  
11h00 à 14h30 et 18h00 à 23h00  
(avec possibilité de prolongation  
jusqu'à minuit le week end).



Fermeture hebdomadaire : le lundi ainsi que les dimanches de janvier à septembre (avec des exceptions pour quelques fêtes).

# Sociétés locales

---

## SDIS - Service de défense contre l'incendie et de secours

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, Vucherens fait partie de l'association de communes du SDIS Oron-Jorat. Cette dernière regroupe les 10 communes suivantes : Corcelles-le-Jorat, Essertes, Jorat-Mézières, Maracon, Montpreveyres, Oron, Ropraz, Servion, Vulliens et Vucherens.

La réorganisation des SDIS répond à la loi cantonale du 2 mars 2010. Elle est épaulée par l'ECA. Elle a, entre autres, pour objectif d'augmenter l'efficacité du système de milice par :

- un service volontaire de 18 à 65 ans,
- une formation plus performante,
- des moyens mieux adaptés,
- un allègement des structures,
- une répartition équitable du financement.

## Organisation du SDIS

Le SDIS Oron-Jorat est constitué d'un détachement de premier secours (DPS) et d'un détachement d'appui (DAP) répartis sur 4 sites :

- DPS à Oron-la-Ville (40 sapeurs-pompiers)
- DPS à Mézières (20 sapeurs-pompiers)
- DAP à Palézieux
- DAP à Vucherens

Comme son nom l'indique, le DAP-Y, section de Vucherens, est appelé à intervenir en appui du DPS. Il peut aussi effectuer des missions qui n'exigent pas des moyens spécifiques de lutte contre le feu : inondations, sauvetage, petites alarmes techniques, ...



## Abbaye de Vucherens

La société a été fondée en 1945, en souvenir de la fin de la deuxième guerre mondiale. Elle a pour buts :

- de développer l'exercice et de perfectionner l'art du tir qui fait l'honneur et la force de la patrie,
- d'établir des liens de fraternité entre ses membres.

Le nom est : *La Sentinelle du Biolley*. La devise est : *Patrie et Concorde*.

Pour faire partie de la société, il faut être un homme âgé de 16 ans révolus, et pour les étrangers, être nés ou domiciliés au pays depuis 10 ans. La finance d'entrée est actuellement de Fr. 200.- et une cotisation annuelle est perçue. Le Conseil est composé de :

L'Abbé-Président : André Savary  
Le lieutenant d'Abbé : Stéphane Dutoit  
Le greffier : Patrice Girardin  
Le trésorier : Fabien Anex  
Les membres-adjoints : Sébastien Cherpillod, Claude-André Chevalley, Sylvain Vuagniaux  
Le banneret : Christophe Dutoit.

Ceux-ci sont à disposition pour tous renseignements complémentaires.

La fête de l'Abbaye a lieu tous les trois ans. Celle-ci se compose d'un concours de tir, banquet, levée des danses, bal et bien d'autres festivités. La fête de l'Abbaye a eu lieu en 2014, sur le haut du Village, avec le soleil et une très bonne collaboration de la Société de Jeunesse. 14 nouveaux membres ont été assermentés, il y a eu 80 tireurs qui ont concouru au stand d'Hermenches. Des magnifiques souvenirs pour toute la population de Vucherens et environs. La prochaine fête aura lieu du **10 au 14 août 2017**.



## Jumelage Droiturier-Vucherens

En 1996 lors de l'inauguration de la salle communale, la Municipalité de Vucherens est séduite par la proposition de jumelage d'une commune française. Une délégation communale se rend à Droiturier où un accueil chaleureux lui est réservé. En juin 1997, une délégation française visite Vucherens. Chacun repart, enchanté de sa première impression du Jorat et de ses habitants. Le Jumelage Droiturier – Vucherens est né.

L'association du Jumelage est composée de 65 personnes environ.

Les cotisations annuelles sont fixées à Fr. 50. -/famille et Fr. 30. - pour les personnes seules.

### Activités

Une rencontre d'un week-end a lieu tous les deux ans dans chaque commune à tour de rôle. Puis, dans l'année « entre-deux » une visite d'une demi-journée à mi-chemin est organisée.

### Admissions

Tous les habitants de Vucherens sont les bienvenus à l'association du jumelage. Il suffit pour cela de s'adresser au président ou à la secrétaire.

### Comité

Président	Etienne Cherpillod, 021.903.18.81
Secrétaire	Fabienne Blanc, 021.903.23.93
Caissière	Hélène Genet
Membres du comité	Béatrice Vuagniaux, Thierry Blanc, Serafino Macrina et Olivier Marengo.



## Les Amis des Vieux Tracteurs du Jorat et env.

Le 8 février 2018, l'association « Les Amis des Vieux Tracteurs du Jorat et env. » a vu le jour.



Les buts sont :

- rassembler amicalement des passionnés de vieux tracteurs et/ou de vieilles machines agricoles en créant un climat de confiance ;
- conserver, restaurer, remettre en état de vieux tracteurs et/ou de vieilles machines agricoles ;
- échanger des connaissances et des compétences entre passionnés ;
- organiser et participer à des manifestations (expositions, démonstrations, etc.).



Toute personne, intéressée par les vieux tracteurs peut être admise, qu'elle soit propriétaire d'une vieille machine ou pas. La plus jeune de nos membres a 13 ans et le plus âgé a passé la septantaine.

Le comité est composé de 5 membres :

- Jean-François Perroud, Président,
- Jacques Savoy, Vice-président,
- Alicia Perroud, Trésorière,
- Frédérique Marengo, Secrétaire,
- Olivier Marengo, Membre.

Vous pouvez les joindre

- sur Facebook : Amis des Vieux Tracteurs du Jorat et env.
- sur Internet : [www.amis-tracteurs-jorat.ch](http://www.amis-tracteurs-jorat.ch)
- à l'adresse suivante : Association des Amis des Vieux Tracteurs du Jorat, Route du Village 39, 1509 Vucherens
- par téléphone : 077 418 45 61

## Société de jeunesse

La Société de Jeunesse de Vucherens voit le jour en 1904. Après des hauts et des bas, elle est aujourd'hui très dynamique et compte une petite quinzaine de membres actifs âgés de 16 à 30 ans. Elle est régie par des statuts et par un comité de cinq membres. Une fois par mois, une assemblée est fixée de façon à organiser les prochaines manifestations et sorties de la société.

Son but est tout d'abord de réunir les jeunes gens et jeunes filles de la commune sous le signe de l'amitié tout en animant le village. A cet effet, plusieurs manifestations sont organisées au cours de l'année telles que des bals, des lotos, des tournois de sports, des théâtres et des représentations de danses ainsi qu'une tournée du Père-Noël et un souper de soutien au Téléthon. De plus, les membres se réunissent le plus souvent possible. Que ce soit pour partir en soirée ou en vacances, pour une sortie culturelle ou encore une journée sportive, les membres sont toujours motivés à se retrouver. Depuis quelques années déjà, la Jeunesse rentre au village munie des différents prix qu'elle remporte lors de concours organisés par les autres jeunesses du canton.

Faire partie de la Jeunesse offre la possibilité de tisser des liens d'amitié solides tout en participant à des activités internes ou externes au village. La Société de Jeunesse de Vucherens fait partie de la FVJC (fédération vaudoise des jeunesses campagnardes) qui compte plus de 8'000 membres dans le canton.

### **Vous avez entre 16 et 30 ans et ces activités vous intéressent ?**

N'hésitez pas à contacter Julien Cherpillod au 079 478 64 63



## Société de tir 300 m « La Colombe », Hermenches-Vucherens

La *Société de tir aux Armes de Guerre de Vucherens* a été fondée en 1878.

En plus d'un siècle, les tireurs sont passés du Vetterli au Fass.90, en passant par le fusil 11, le mousqueton 31 et le Fass.57 ; des palettes aux cibles électroniques.

En raison de la vétusté du stand à Vucherens, celui-ci a été abandonné dans les années 2000. Depuis lors, c'est fusionné avec la société de tir d'Hermenches et au stand de tir d'Hermenches que nos activités se déroulent.

### Activités

La saison de tir se déroule d'avril en octobre. Les entraînements ont lieu tous les mercredis dès 18h00 au stand d'Hermenches. En groupe ou en section, nous participons à de nombreux concours de tir régionaux et cantonaux.

Pour les tireurs astreints, 3 séances de tirs obligatoires sont organisées, les dates figurent sur le programme de tir qui est remis aux membres et affiché au pilier public. Un tir et un souper de clôture terminent la saison.

### Organisation

La société compte une vingtaine de membres dont une douzaine d'actifs.

<b>Comité</b>	Président	Michel Grin, Hermenches, 021/905 19 31
	Secrétaire	Bernard Johner, Syens, 079/428 66 48
	Caissier	Roger Jayet, Hermenches, 021/905 28 94
	et 4 autres Membres adjoints.	

### Intéressé à vous joindre à nous ?

C'est dans une ambiance sportive que nous réservons un accueil amical à tous nouveaux tireurs. N'hésitez pas à nous rejoindre un prochain mercredi soir au stand d'Hermenches.

La cotisation (Fr 10.-) n'a pas augmenté depuis 1972 !

[tir.hermenches@bluewin.ch](mailto:tir.hermenches@bluewin.ch)



# Histoire

---

## Un peu d'histoire...

Vucherens, sur la ligne Lausanne-Moudon, c'est tout le charme de la campagne joratoise et broyarde concentré sur son territoire. Nous jouissons d'une situation privilégiée à tous points de vue : géographique, climatique et sociale.

La commune est fort bien desservie par les transports publics qui nous conduisent à Epalinges pour rejoindre le métro M2 en direction de Lausanne en 30 minutes environ ou à Moudon en quelques 10 minutes. En voiture, il faut 15 minutes pour rejoindre l'autoroute de contournement de Lausanne et à peine plus de 30 minutes pour gagner Vevey, Yverdon, Fribourg ou Bulle. De là à dire que Vucherens, est au centre du canton, il y n'a qu'un pas que certains n'hésitent pas à franchir !

Côté climat, le réchauffement actuel allié à une altitude idéale de 700 mètres donne à la commune un singulier attrait. La température reste agréable en été et, même lors des chaleurs torrides, une légère brise atténue la sensation d'étouffement. En automne et en hiver, les jours de brouillard se font plus rares qu'auparavant alors qu'au printemps, la nature se fait particulièrement belle et colorée.

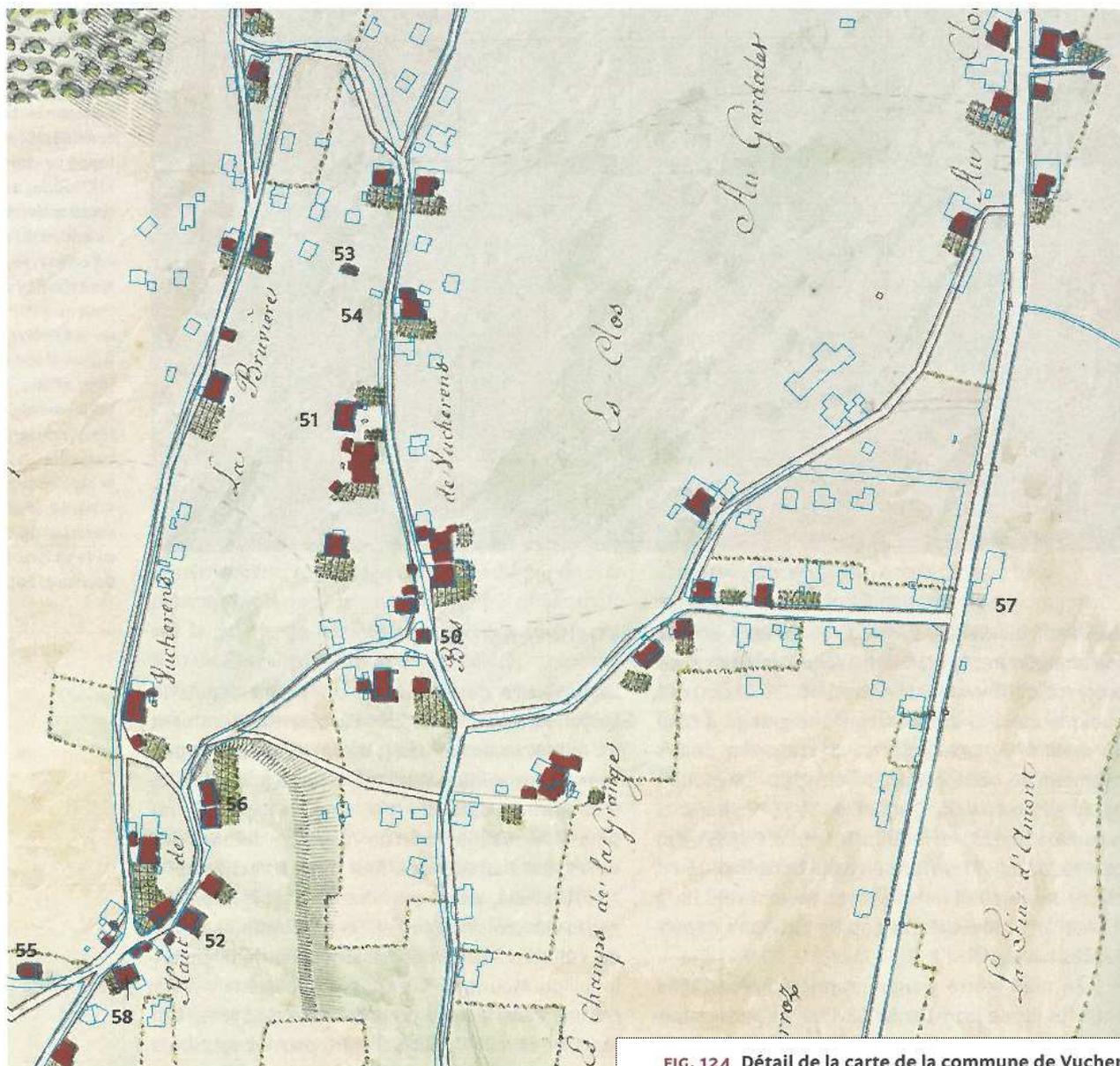
Troisième privilège, la vie en société qui est ici des plus agréables. Les différentes manifestations mises sur pied par les sociétés locales connaissent à chaque fois une grande affluence. La plupart d'entre elles sont organisées dans la salle communale, inaugurée en 1998, qui, avec ses 200 places, correspond exactement aux besoins de la communauté villageoise.

## Population villageoise

Le nombre d'habitants de Vucherens se situe aujourd'hui autour de 560 personnes. Il y a 20 ans, il y avait au village 350 habitants. L'évolution de la population de Vucherens est d'ailleurs intéressante à suivre. Selon les chiffres recensés par le régent Louis Tzaut, il y avait 12 familles en 1500, soit sans doute – et vu le nombre d'enfants que l'on avait à l'époque – une centaine d'habitants au moins. Entre le début du 16<sup>e</sup> siècle et le début du 19<sup>e</sup> siècle, la population ne croît que très lentement, décimée qu'elle est parfois par des épidémies, comme la peste de 1613. (La vie à cette période devait être franchement rude : l'histoire nous apprend que juste après cette peste, l'Europe connut un hiver d'une rigueur incomparable, à tel point qu'au mois de mai, « la terre était nue comme en février » selon un document d'époque.) En 1803, Vucherens compte 230 habitants. Cette même année, la petite vérole atteint 60 enfants ; 13 en meurent. Les 50 années suivantes révèlent une rapide expansion démographique ; les maisons et les fermes se construisent les unes après les autres. Cette tendance sera un peu ralentie dans les années 1860-1880 par l'émigration vers les Etats-Unis d'un certain nombre d'habitants du lieu. La stabilité prévaut ensuite pendant une soixantaine d'années. En 1938, il y a 336 habitants dans la commune. Ce nombre va ensuite diminuer de façon lente et progressive : 286 habitants en 1950 – cette fois-ci selon la statistique officielle – jusqu'à 234 en 1965, soit le même nombre qu'en 1803, à quelques unités près !

C'est à partir de ce moment-là que la progression reprend pour atteindre le demi-millier aujourd'hui ce qui a amené la Municipalité à baptiser les rues et chemins et à numéroter les bâtiments.

Inspiré du texte rédigé en 2009 par Michel Chenevard avec la complicité de Jean-Blaise Held



124

**FIG. 124** Détail de la carte de la commune de Vucherens en 1823-1824, avec superposition du cadastre actuel en bleu. Echelle 1:5000. - 50. Carrefour principal avec four commun en 1677. - 51. Maison, rue du Village 33. - 52. Maison, chemin du Collège 4. - 53. Four de 1779. - 54. Four de 1831. - 55. Chapelle. - 56. Collège de 1825 (au sud) et de 1776-1842-1911 (au nord), En la Chavanaz ou En Rochettaz. - 57. Auberge des Trois-Suisses au Closy. - 58. Maison Cherpillod. ACV, GC 1221/1. Géodonnées Etat de Vaud, dessin NOR architectes.

Plan et légende extraits de « Le district de la Broye-Vully I », Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse, Canton de Vaud - Monique Fontannaz, Brigitte Pradervand

La Municipalité et le personnel communal de Vucherens vous souhaitent bonne lecture.



Vucherens, le 1<sup>er</sup> juillet 2017 (mis à jour le 24 juin 2019)